

COMMUNE DE



**DEMANDE DE BRANCHEMENT
ET DE DEVERSEMENT AUX RESEAUX PUBLICS
D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE**

EAUX USEES (EU)

Cadre Réservé au service

N° d'enregistrement du dossier :

**CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSEE A LA CCSVT
AU MOINS 2 MOIS AVANT LA DATE ENVISAGEE DES TRAVAUX**

Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo
Maison des Douaniers, Avenue Napoléon III,
20110 Propriano

Courriel : admin.eu@ccsvt.fr et contact@sartenaisvalinco.fr

☎ 0495200634

Si cette demande concerne une régularisation de travaux de branchements réalisés sans contrôle du service cochez cette case¹

LE PROPRIETAIRE* :

Nom (ou raison sociale)* : Prénom* :

Date de naissance* : Lieu de naissance* :

N° de SIRET (pour les sociétés)* :

Adresse* :

Commune* : Code postal* :

Téléphone domicile* : Téléphone portable* :

Courriel :

Si vous êtes mandataire, veuillez joindre une autorisation écrite du propriétaire pour remplir cette demande de branchement. *

LOCALISATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT* :

Adresse précise de la propriété* :

Commune* : Code postal* :

Section cadastrale* : Numéro(s) de parcelle(s)* :

CADRE DE LA DEMANDE DE BRANCHEMENT* :

- Construction existante non raccordée au réseau public d'eaux usées existant et disposant d'un assainissement non collectif.
- Construction existante à raccorder suite à une extension du réseau public d'eaux usées.
- Construction neuve à raccorder au réseau public d'eaux usées.
- Construction neuve ou existante à raccorder au réseau public d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales **via un réseau privé** (ex : lot d'un lotissement, réseau d'un voisin,...).
- Viabilisation (branchement) d'un terrain dans le cadre d'un permis d'aménager.
- Travaux temporaires ou provisoires Date de début : Date de fin :
- Autre :

➤ Informations concernant la construction :

N° de permis de construire (PC).....

Date de délivrance du PC :.....Surface de plancher de la construction :

➤ Si la construction se situe dans un lotissement ou en cas de viabilisation d'un terrain :

N° du permis d'aménager (PA) :.....

Date de délivrance du PA :..... Nombre de lots :.....N° du lot concerné :.....

TYPE DE CONSTRUCTION*

- Habitat individuel
- Habitat collectif Nombre de logements :.....
- Locaux à usage professionnel (préciser le type : hôtel, atelier, maison de retraite, bureau, industriel, autre :.....)

champs obligatoires*DOCUMENTS A JOINDRE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE
DEMANDE DE BRANCHEMENT****A / PIECES OBLIGATOIRES :**

- ✓ Le formulaire de demande de branchement, rempli et signé ;
- ✓ Un plan de situation du terrain et de l'immeuble (plan cadastral ou plan de la ville) ;
- ✓ Pour les **immeubles ou ensembles immobiliers** : le plan de masse ou VRD joint au permis de construire (PC) ; ✓ Pour les demandes de branchement **d'habitat individuel** ou de **travaux temporaires** :
 - Le plan masse ou VRD joint au permis de construire (PC),
 - **ou un schéma de principe** (voir p3) dûment complété et faisant apparaître, au minimum, le bâtiment objet du branchement, les limites de parcelles et l'alignement futur éventuel ; le tracé des collecteurs publics et privés concernés ; le diamètre des canalisations ; et toutes les informations complémentaires jugées utiles par le demandeur (en cas de PC récent, *le schéma du tracé du raccordement aux réseaux devra rester cohérent avec celui figurant sur le plan masse*), ✓ La copie de la dernière facture d'eau recto-verso (si l'immeuble est alimenté par l'eau potable) ; ✓ Le KBIS pour les sociétés (SCI, SARL, ..) ;
- ✓ La copie des arrêtés de permis de construire pour les constructions neuves : permis initial, modificatif(s) et transféré(s) ;
- ✓ Pour les **locaux à usages professionnels** dont les rejets sont assimilés domestiques, une note ou le CERFA du permis de construire), indiquant la surface de plancher créée par types d'activité (ex : entrepôts, bureaux, commerces, etc.) ; ✓ Des photos, plans ou toutes autres explications jugées utiles.

B / PIECES COMPLÉMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT DANS LES CAS SUIVANTS :**Si la construction à raccorder se situe dans un lotissement ou en cas de viabilisation d'un terrain :**

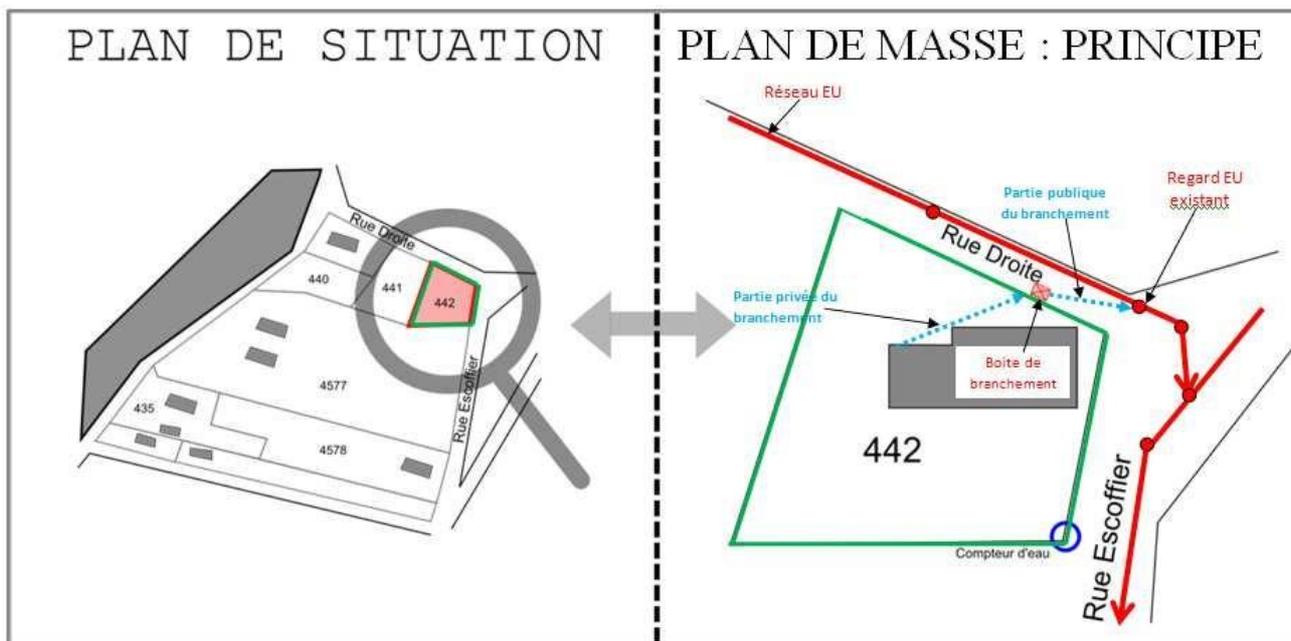
- ✓ La copie de l'arrêté du PA ;
- ✓ Les plans de travaux d'aménagement joints au permis d'aménager (PA) localisant le ou les lots à raccorder ;
- ✓ Le programme de travaux d'aménagement et le règlement du PA (partie concernant l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales).

Si la demande concerne une régularisation de travaux de branchements réalisés sans accord du service :

- ✓ Tous les justificatifs des travaux de branchement(s) réalisé(s) : photos, devis, factures, etc. ;
- ✓ Selon la nature et l'importance des travaux réalisés, le service peut exiger des rapports d'inspection télévisée (ITV) et de test d'étanchéité de la canalisation (réalisés aux frais du demandeur) et/ou la réouverture de la tranchée comprise entre le regard public et la limite de propriété.

Attention :

Tant que le branchement n'est pas régularisé conformément à la réglementation en vigueur, celui-ci est considéré comme illicite. Pour rappel, la réalisation illicite de travaux de branchement (sans avoir été préalablement validés et contrôlés par le service), est une **infraction au regard du règlement d'assainissement de la communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo (CCSVT).** En conséquence, tout contrevenant s'expose aux **sanctions administratives et financières** en la matière.



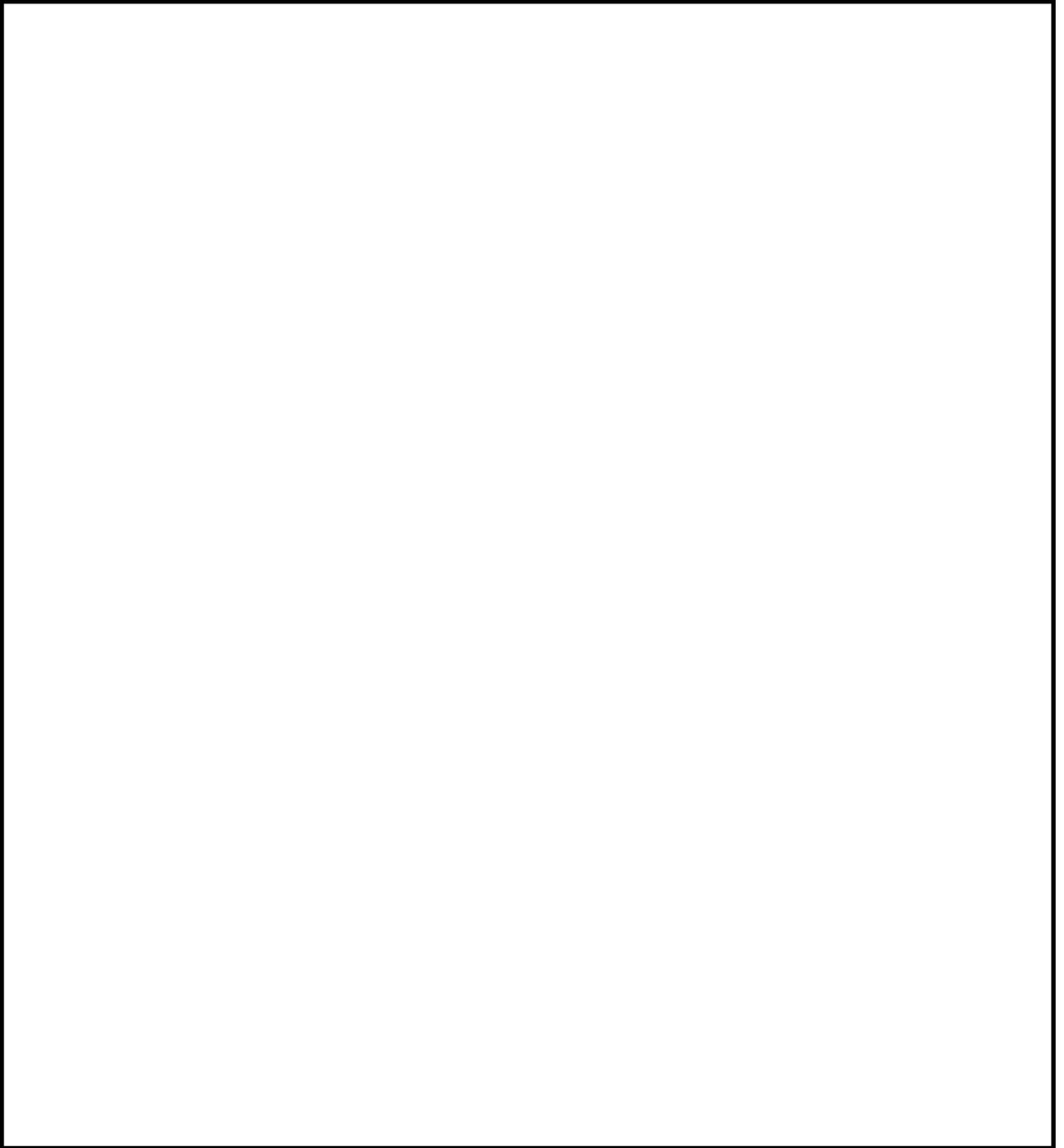
Exemple de documents à fournir (pour un habitat individuel, le plan masse doit contenir au minimum les tracés et informations indiquées).

SCHEMA DE PRINCIPE D'UN BRANCHEMENT (EU, EP) A MAIN LEVEE (Pour les habitats individuels)

Pour tout branchement d'un habitat individuel, faire apparaître obligatoirement sur le schéma de principe :

- l'emplacement du bâtiment et les limites de propriété,
- le tracé de la canalisation en partie privée ainsi que son diamètre (sur la demande, indiquer les tracés EU),
- la nature du branchement (gravitaire ou relevage),
- l'emplacement de la boîte de branchement en limite de propriété (sur la demande, indiquer les boîtes EU),
- toutes autres informations utiles.

SCHEMA DE PRINCIPE A MAIN LEVEE (EU, EP)



INFORMATION SUR LA PROCEDURE BRANCHEMENT

- ✓ Vous sollicitez, par courrier à la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo - ou mail (admin.eu@ccsvt.fr & contact@sartenaisvalinco.fr), une demande de branchement.
- ✓ Après instruction de votre dossier :
 - **s'il est incomplet**, vous recevrez un courrier indiquant les pièces ou documents manquants. Sans réponse dans un délai d'un mois, le dossier sera annulé.
 - **s'il est complet**, un agent du service prendra contact avec vous pour valider, lors d'un premier rendez-vous sur site, les travaux de branchement à réaliser.
- ✓ Un contrôle de la bonne exécution des travaux fouilles ouvertes sera réalisé par le service :
 - si les travaux sont réalisés conformément au règlement d'assainissement et dans les règles de l'art, **une autorisation de branchement et de déversement des eaux usées au réseau collectif communautaire (CCSVT)** sera délivrée.
 - si les travaux ne sont pas réalisés dans les règles de l'art, les sanctions administratives et financières prévues par le règlement d'assainissement pourront être appliquées.
- ✓ Pour toute information ou précision concernant vos futurs travaux de branchement, vous pouvez consulter le règlement d'assainissement en vigueur téléchargeable (**la première version de ce règlement voté le 13 janvier 2022 en conseils communautaire n'est qu'une version initiale induite par la mise en place en urgence de la Régie Assainissement de la CCSVT – ce règlement initial sera révisé et remis au vote au prochain conseil communautaire**) sur le site <https://ccsvt.fr/>

L'accord du service assainissement concernant les travaux de branchement et l'acceptation par le demandeur des conditions de raccordement, tant techniques que financières et des prescriptions fixées dans le règlement d'assainissement, vaut convention ordinaire de déversement.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je m'engage expressément et sans aucune réserve :

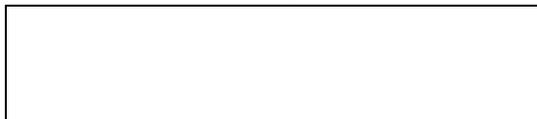
- ✓ Dans le cas où des travaux sont réalisés sur la voie publique, à obtenir les autorisations de voirie nécessaires auprès du gestionnaire de la voie ;
- ✓ Dans le cas où des travaux sont réalisés sur la voie publique, à obtenir les renseignements permettant de connaître l'encombrement du sous-sol au droit du branchement (DT et DICT) ;
- ✓ Dans le cas où la propriété n'est pas directement riveraine du réseau public d'eaux usées, à posséder les droits, servitudes ou autorisations écrites de passage et/ou d'usage des canalisations privées traversant l'ensemble des parties privées, jusqu'au domaine public ;
- ✓ A réaliser les travaux de branchement en partie publique et en partie privée de la propriété dans les règles de l'art et conformément au règlement d'assainissement de la CCSVT (en respectant le fascicule 70 et autres selon le type de travaux) ;
- ✓ A ne pas débiter les travaux de branchement sans en avoir avisé le service de l'assainissement de la CCSVT afin qu'un agent contrôle les travaux fouilles ouvertes ;
- ✓ **Une fois le branchement effectué, à mettre hors de service, à vidanger et nettoyer l'installation d'assainissement non collectif existante, conformément à l'article L.1331-5 du code de la santé publique ;**
- ✓ A ne pas descendre dans les ouvrages visitables d'assainissement sauf autorisation écrite délivrée par la CCSVT. Dans tous les cas, l'entreprise autorisée devra être habilitée à travailler en milieu confiné (ouvrage visitable) ;
- ✓ En cas de branchement provisoire, à le supprimer en totalité à la fin du déversement, à remettre les ouvrages de raccordement (et avoisinants) conformes à l'état initial, et à régler le montant de la redevance assainissement correspondant à la durée du déversement ;
- ✓ A être assujéti au paiement de la redevance d'assainissement prélevée sur la facture d'eau potable ou, le cas échéant, par l'intermédiaire d'un titre de recette (dans le cas où le prélèvement d'eau se fait sur forage par exemple) ;
- ✓ A régler le montant de la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) à l'issu des travaux du branchement d'eaux usées, dans le cas où je suis assujéti (cas d'un raccordement d'un bâtiment neuf ou d'un bâtiment existant suite à une extension de réseau d'eaux usées). Un abattement du taux de la PFAC pourra être appliqué pour les raccordements d'immeubles rejetant des eaux usées assimilées domestiques (selon la nature des usages et selon les modalités de calcul indiquées dans la délibération Communautaire). Une minoration de 50% du paiement de la PFAC pourra également être appliquée pour les propriétés possédant un dispositif d'assainissement autonome conforme (un rapport avec avis favorable du SPANC depuis moins de huit ans) à la date de mise en service du branchement.
- ✓ **A respecter la réglementation en vigueur et notamment les prescriptions du règlement d'assainissement de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo (téléchargeable sur le site <https://ccsvt.fr/>).**

NB1 : CETTE DEMANDE SERA AUTOMATIQUEMENT ANNULEE SI LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT N'ONT PAS ETE ENTREPRIS, SOUS CONTROLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT, DANS UN DELAI DE 6 MOIS A PARTIR DE LA DATE DE DEPOT DE CETTE DEMANDE.

NB2 : SI TOUT OU PARTIE DE LA DEMANDE CONCERNE DES DEVERSEMENTS D'EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES, IL EST IMPERATIF DE PRENDRE ATTACHE AVEC LA CCSVT AUX ADRESSES MAILS SUIVANTES : admin.eu@ccsvt.fr et contact@sartenaisvalinco.fr

Fait à....., le

Signature du propriétaire

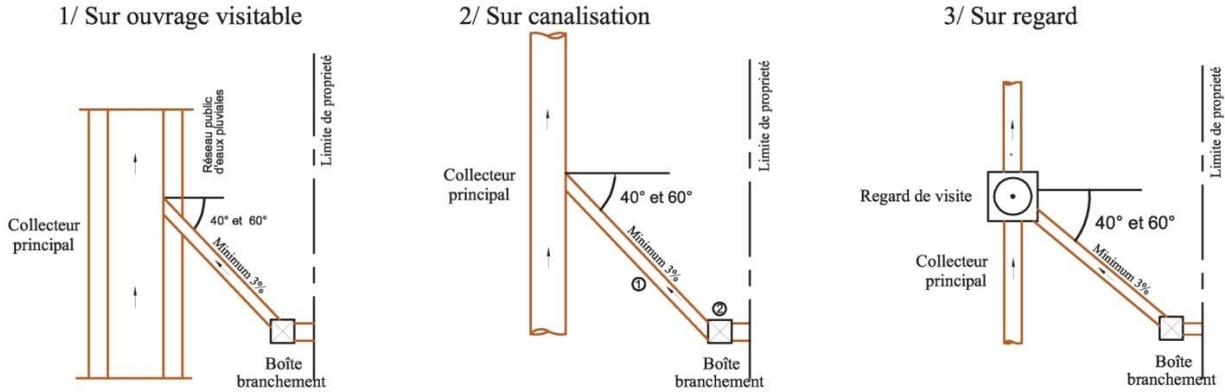


PRINCIPE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES PRESCRIPTIONS ET PRECONISATIONS

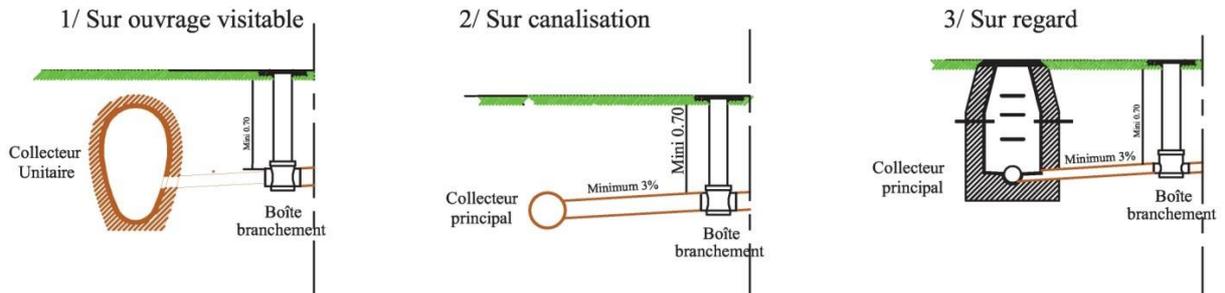
A/ PARTIE PUBLIQUE: PRESCRIPTIONS

RACCORDEMENT SUR CANALISATION, OUVRAGE VISITABLE OU REGARD

VUE EN PLAN



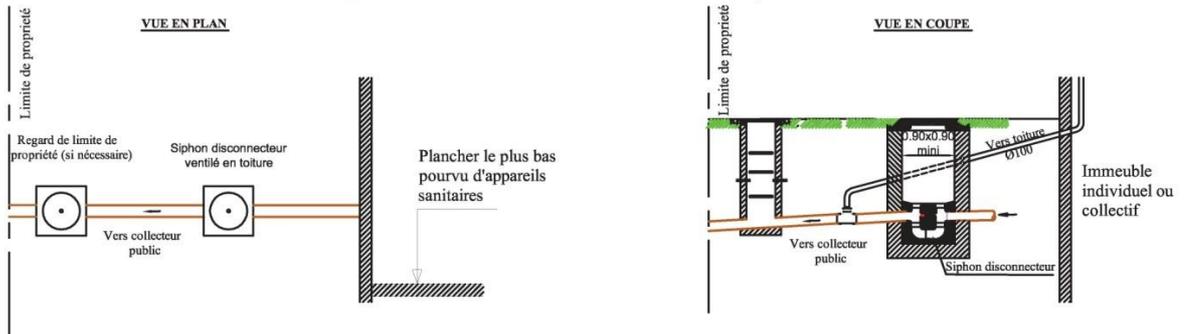
VUE EN COUPE



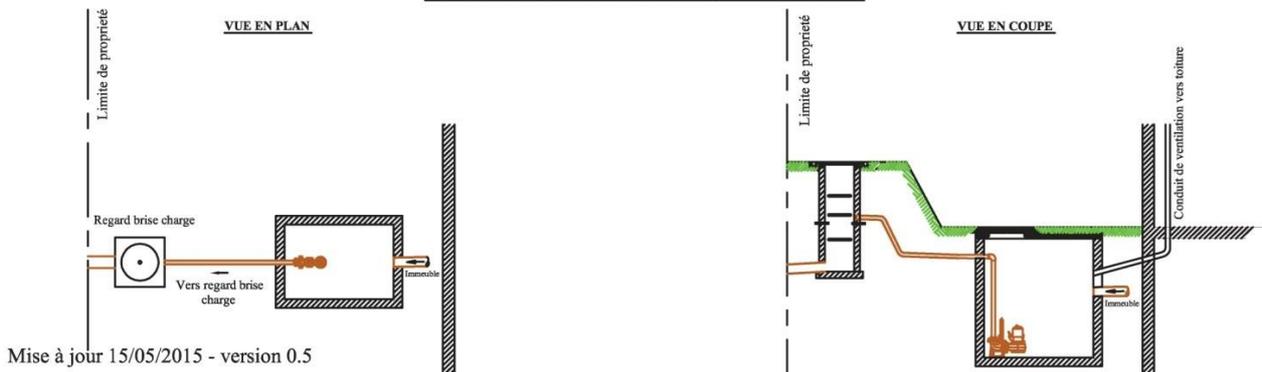
B/ PARTIE PRIVEE: PRECONISATIONS

RACCORDEMENT GRAVITAIRE OU PAR RELEVAGE

RACCORDEMENT GRAVITAIRE



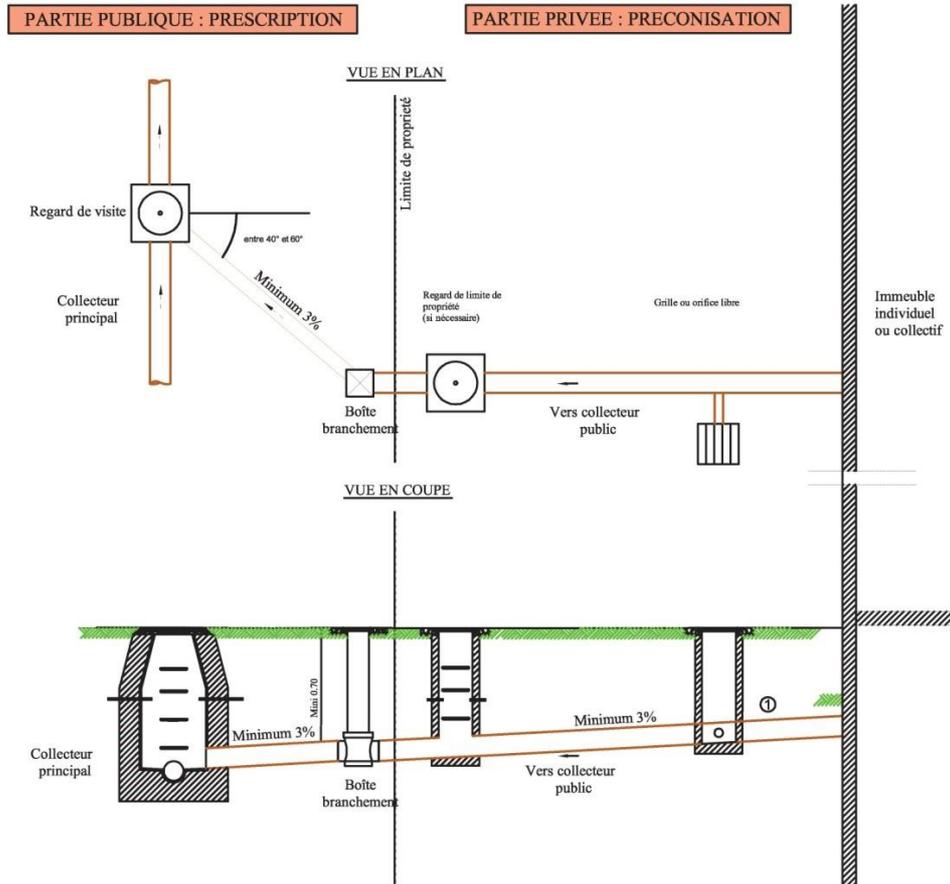
RACCORDEMENT PAR RELEVAGE



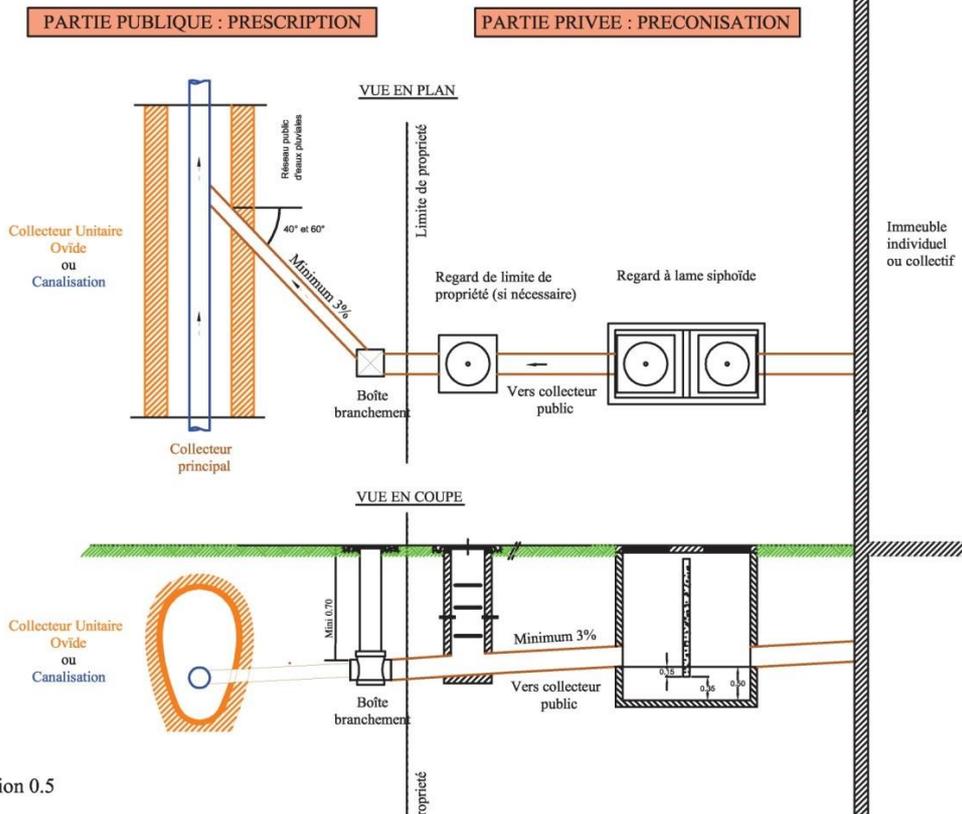
Mise à jour 15/05/2015 - version 0.5

PRINCIPE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES PRESCRIPTIONS ET PRECONISATIONS

A/ RACCORDEMENT SUR RESEAU SEPARATIF



B/ RACCORDEMENT SUR RESEAU UNITAIRE OU CANALISATION



Mise à jour 15/05/2015 - version 0.5